AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0645
FR0010949404-FS0259

10 mars 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

STENTYS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 mars 2016, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 mars 2016, directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société Bpifrance SA[1], les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société STENTYS et détenir 884 077 actions STENTYS représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Bpifrance Participations SA	884 077	4,97
CDC (en direct)	0	0
Total CDC	**884 077**	**4,97**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société STENTYS avec maintien du droit préférentiel de souscription[3].

[1] Bpifrance SA est contrôlée conjointement à 50% par la Caisse des dépôts et consignations et à 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé de 17 802 190 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus ayant reçu le visa n° 16-045 en date du 11 février 2016 et communiqué de la société en date du 4 mars 2016.